



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 74808

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet de la sécurité routière. Le 26 Janvier 2015, lors de la présentation du plan d'action pour la sécurité routière, il a annoncé la création d'un site internet du Conseil national de la sécurité routière visant à développer les orientations de communication pour sensibiliser aux risques liés aux pratiques additives et à l'utilisation du téléphone portable. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui préciser les raisons de la création de ce nouveau site internet alors que le site internet : www.securite-routiere.gouv.fr existe et décline déjà des moyens de sensibilisation aux risques sur la route.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74808

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1293

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)